



Parc national
de La Réunion

N° 2026-029

Directeur(rice) adjoint(e)

Corps/Grade : Poste relevant de la catégorie A

Conditions d'accès au poste : poste de catégorie A ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique (Etat, Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière), ayant une expérience dans une fonction d'encadrement et de management au sein d'un service public et en matière d'ingénierie de projet.

Le poste sera pourvu par voie de détachement, pour une durée de 3 ans (renouvelable), ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 3 ans (renouvelable).

Conformément aux dispositions de l'article L.131-8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste.

Prise de poste : 1^{er} janvier 2027

La résidence administrative est à La Plaine-des-Palmistes, Département de La Réunion.

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'Ile de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Missions

Direction de l'établissement

Le Directeur adjoint seconde le Directeur de l'établissement public, qu'il peut représenter dans des commissions et réunions.

Le Directeur adjoint assure la suppléance du directeur en cas d'absence ou d'empêchement. En cas de vacance du poste de directeur, il en assure l'intérim.

Aux côtés du Directeur, le Directeur adjoint contribue à l'entretien des relations avec les administrateurs de l'établissement et avec les collectivités territoriales, particulièrement les communes adhérentes, en lien étroit avec le Président du Conseil d'administration.

Le Directeur adjoint connaît l'ensemble du fonctionnement et des projets conduits par l'établissement et il participe à toutes les décisions et concertation relatives aux programmes stratégiques. Il contribue à l'animation du comité de direction.

Le Directeur adjoint contribue à la préparation du Conseil d'administration et du Bureau. Il suit les travaux du Conseil scientifique et du Conseil économique, social et culturel.

Il peut également apporter un appui au Directeur et au Secrétariat général pour la préparation et l'animation du dialogue social et des instances du personnel.

Mise en œuvre de la Charte du parc national

Le Directeur adjoint coordonne la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'évaluation de la Charte du parc national, dans ses volets réglementaires et contractuels. Il anime la mise en œuvre du Plan d'action de la Charte, avec l'appui des services et secteurs, et son suivi à l'aide du logiciel EVA.

Il coordonne en particulier à la déclinaison territoriale de la Charte par les quatre Secteurs de l'établissement, chargés d'animer la mise en œuvre et le suivi des conventions d'application avec les communes et les autres acteurs publics. A ce titre, il anime la cellule Charte qui réunit les adjoints de secteurs et des représentants des services techniques.

Le Directeur adjoint appuie le Directeur et le Secrétariat général pour la préparation du budget et les programmations annuelles, en proposant notamment les arbitrages techniques, en cohérence avec la Charte et le Contrat d'objectifs.

Le Directeur adjoint assure les relations et participe au pilotage du Secrétariat général des Hauts et veille à la mobilisation des fonds européens pour les projets concourant à la mise en œuvre de la Charte.

Stratégie de surveillance et de contrôle de l'établissement

Le Directeur adjoint représente le Parc national au sein de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).

Il anime le groupe « police » de l'établissement et il coordonne l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie de contrôle de l'établissement et du plan de contrôle annuel qui en découle. Il est l'interlocuteur principal du Parquet pour le suivi des suites données aux procédures pénales.

Il suit également les contentieux administratifs liés aux autorisations délivrées par l'établissement.

Dossiers transversaux

En lien avec le secrétariat général, les services techniques et les secteurs, le Directeur adjoint peut piloter certains dossiers transversaux comme la gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial (dont les rapports attendus par l'UNESCO), la prise en compte du risque d'incendie, ainsi que tout dossier à la demande du Directeur selon les priorités.

Liens hiérarchiques et fonctionnels

Au plan hiérarchique

Il/elle est placé.e sous l'autorité directe du directeur de l'établissement

Au plan opérationnel et relationnel

Le Directeur adjoint a autorité sur l'ensemble des agents mais ne constitue pas un échelon hiérarchique en soi.

Pour l'exercice de ses missions, le directeur adjoint :

- travaille en étroite collaboration avec le comité de direction,
- a des contacts fréquents et privilégiés avec les services et établissements de l'État (Préfecture et sous-préfectures, DEAL, DAAF, DGAC, BRGM, ONF), le Conseil Général, le Conseil Régional, les Chambres consulaires, le réseau associatif, etc.
- est amené à se déplacer sur l'ensemble du département.

Compétences requises

Expérience souhaitée sur un poste équivalent

Savoirs, connaissances

- Connaissance de l'administration de l'État, des collectivités territoriales et des spécificités d'un établissement public.
- Expérience des politiques, des outils et des acteurs de la protection de l'environnement, à un niveau territorial comme au niveau national.
- Connaissances généralistes des différents aspects du développement durable.
- Qualités d'organisation, autonomie et sens des responsabilités.
- Qualités relationnelles et expérience de négociation.
- Qualité d'expression écrite et orale, capacité à vulgariser des connaissances techniques.
- Esprit de synthèse et qualités analytiques.
- Connaissance fine du territoire, des enjeux environnementaux, du contexte socioéconomique
- Connaissance de la réglementation des parcs nationaux
- Connaissance de la réglementation du Parc National de La Réunion
- Connaissance des enjeux de conservation des milieux naturels et d'aménagement du territoire à La Réunion
- Code des marchés publics
- Code de l'environnement
- Police de l'environnement et autres codes couvrant le champ de commissionnement
- Connaissance du fonctionnement d'un établissement public et de ses instances
- Connaissance de l'organisation et fonctionnement d'une structure administrative

Savoir-faire, aptitude

- Elaborer une stratégie d'établissement public

- Aptitude à conduire le changement en intégrant la stratégie de l'établissement
- Encadrer/Animer une équipe pluridisciplinaire
- Capacité à déléguer
- Aptitude à la prise de décision
- Conduite de projet
- Gestion d'établissement public
- Conduire une négociation
- Prendre des décisions dans un système complexe
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles

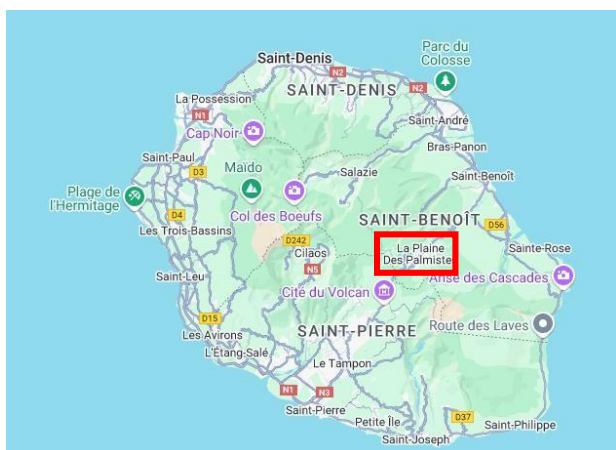
Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Leadership
- Force de persuasion
- Affirmation de soi
- Sens de l'écoute
- Goût pour le travail d'équipe
- Diplomatie
- Ténacité
- Adaptabilité
- Capacité à prendre du recul et des décisions
- Capacité à anticiper, se projeter

Profil - formation - expérience

- Capacité d'engagement personnel dans l'encadrement d'une structure de taille modeste mais porteuse d'une mission complexe à forts enjeux pour le territoire.
- Expérience confirmée de management d'équipes.
- Expérience outre-mer ou à La Réunion appréciée.
- Maîtrise des outils courants de bureautique

Conditions particulières du poste



Localisation du poste

Siège du Parc national de La Réunion – La Plaine des Palmistes

Les fonctions nécessitent toutefois une disponibilité et une bonne condition physique du fait de déplacements sur le périmètre du parc national, notamment lors des réunions techniques et missions sur le terrain.

Conditions de rémunération :

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de

reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération.

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'un curriculum vitae fusionnée avec une lettre de motivation et accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

- Soit par courriel, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr. Toute candidature transmise à l'adresse indiquée fera l'objet d'un accusé de réception automatique, envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 septembre 2026

Personnes à contacter pour informations : contact-rh@reunion-parcnational.fr